

Procès-verbal de la réunion du 15 mai 2024

Formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail du CSA académique

Ordre du jour :

1. **Vote de la constitution de la délégation de la prochaine visite d'établissement**
2. **Questions diverses**

Sont présents :

Représentants de l'administration :

- M. Ivan GUILBAULT, secrétaire général, académie de Limoges
- Mme Valérie BEYNET, SGA-directrice des relations et ressources humaines, académie de Limoges
- Mme Marie COUDERT, adjointe à la SGA-directrice des relations et ressources humaines, académie de Limoges

Assistent à la réunion :

- M. Frédéric ROUSSY, conseiller de prévention académique, rectorat de Limoges

Assistent à la réunion en visioconférence :

- Mme Eva BRISSEAU, psychologue du travail, rectorat de Limoges
- Mme Céline JUTEAU, assistante pôle santé et sécurité au travail, rectorat de Limoges

Représentants du personnel, en visioconférence :

Titulaires :

- Mme Laetitia AGNOUX (FSU)
- Mme Jade BOUCHARD (FSU)
- Mme Sonia LAJAUMONT (FSU)
- M. Pierre GAUTRET (UNSA EDUCATION)
- Mme Carine BRULATOUT (UNSA EDUCATION)

Suppléants :

- M. Nicolas VANDERLICK (FSU)
- M. Didier BARROS (FSU)
- M. Olivier MARATRAT (FSU)
- M. David GIPOULOU (FSU)
- Mme Isabelle AUBRY (FO FNEC FP)
- M. Benoît JANICOT (SGEN-CFDT)

M. GUILBAULT ouvre la séance à 16h04. Il rappelle que l'objet de la réunion est de valider la constitution de la délégation pour la visite au collège X prévue en 2024-2025. Il demande si des membres souhaitent prendre la parole. En l'absence d'intervention, M. GUILBAULT aborde l'ordre du jour.

1) Vote de la constitution de la délégation de la prochaine visite d'établissement :

M. GUILBAULT propose les représentants de l'administration suivants pour intégrer la délégation : un représentant DRRH, le CPA, le CPD, un médecin de prévention ou l'infirmière de prévention. Il précise que cette dernière a pris ses fonctions il y a 15 jours.

Il demande s'il y a des observations. En leur absence, il donne la parole aux représentants des personnels pour qu'ils présentent à leur tour leurs propositions.

Mme AGNOUX propose M. VANDERLICK, M. MARATRAT et elle-même, au titre de la FSU.

M. GAUTRET se propose au titre de l'UNSA Education.

Mme AUBRY se propose au titre de FO FNEC FP.

M. JANICOT se propose au titre du SGEN CFDT.

M. GUILBAULT récapitule les propositions et fait procéder au vote. La composition de la délégation est adoptée à l'unanimité.

2) Questions diverses :

M. GUILBAULT poursuit avec les questions diverses qui n'avaient pas pu être abordées lors de la formation spécialisée académique du 11 avril 2024.

- Etablissement A :

M. GUILBAULT affirme que la situation connaît une évolution positive.

Mme AGNOUX le confirme mais explique qu'il faut rester vigilant.

M. GUILBAULT répond que ce sera le cas.

- Etablissement B :

Mme AGNOUX alerte sur la situation de cet établissement et le nombre important d'arrêts maladie de l'équipe de direction, ce qui affaiblit l'équipe pédagogique et dégrade le climat scolaire (faits de violences non sanctionnés, incertitude sur la réalisation du travail de fin d'année notamment concernant l'orientation des élèves de 3^e).

M. GUILBAULT indique qu'il a connaissance de la situation et qu'elle va être suivie de très près en lien avec le DASEN.

M. BARROS rapporte les inquiétudes quant au non remplacement du principal adjoint et de la secrétaire et au regard des échéances administratives de fin d'année scolaire.

M. GUILBAULT affirme que la DPAE va être consultée.

- Etablissement C :

Mme AGNOUX indique que les travaux ne sont pas encore engagés et que des mesures provisoires ont été prises.

Mme COUDERT affirme que les huisseries vont être changées et que le conseil départemental est réactif. L'infirmière de prévention et le CPA, tous deux nouvellement en fonction, vont par ailleurs se rendre dans l'établissement pour se présenter et proposer un temps d'écoute aux personnels qui le souhaitent.

- Etablissement D :

Mme AGNOUX indique que la situation est encore fragile. Mme BEYNET avait proposé de la médiation et de recevoir les agents qui le souhaitent. Y a-t-il eu des demandes et l'agent X a-t-il été reçu comme proposé ?

Mme BEYNET répond que l'agent X a été reçu et qu'il n'y a pas eu d'autre demande, car rien n'était imposé. Cet établissement nécessite un suivi particulier. Cela a été discuté avec le médecin de prévention et l'infirmière, cette dernière ayant vocation à mettre en place des actions en direction de collectifs de travail.

M. GUILBAULT indique qu'il est important de poursuivre la recherche d'équilibre dans cet établissement. Cela a été fait en choisissant de maintenir l'équipe administrative en place. Les postes y seront gelés le temps nécessaire. Continuer de croiser les informations avec la connaissance du terrain qui est propre aux représentants des personnels est important.

Mme AUBRY demande si un accompagnement serait aussi possible pour des collègues rencontrant des difficultés avec des agents de la collectivité territoriale.

M. GUILBAULT répond qu'il ne s'agit pas de la même gestion administrative. De même que la collectivité territoriale n'interviendrait pas pour gérer un problème avec un enseignant, l'académie ne peut pas intervenir pour un problème avec un agent de la collectivité. La situation doit se gérer dans le dialogue avec la collectivité territoriale, via le chef d'établissement qui a l'autorité fonctionnelle.

Mme AUBRY demande des nouvelles d'une collègue qui est partie mais qui souhaitait un accompagnement.

Mme COUDERT répond qu'un accompagnement lui avait été proposé mais qu'aucune suite de sa part n'a été donnée.

Mme AUBRY demande s'il est possible d'aborder la situation de l'établissement E.

M. GUILBAULT répond que ce point ne fait pas partie des questions diverses définies et rappelle qu'il a été décidé conjointement, lors de l'installation de l'instance, que toute question devrait être portée à la connaissance de l'administration une semaine avant la formation de façon à pouvoir apporter des réponses. L'objectif étant cependant de travailler ensemble et de ne pas laisser de situations de côté, il donne la parole à Mme AUBRY.

Mme AUBRY alerte sur la situation de la SEGPA de l'établissement E, qui est forte d'une équipe stable depuis de nombreuses années et qui pourtant se trouve fragilisée aujourd'hui (accidents de service, manque de sanctions envers élèves perturbateurs, problème d'emploi du temps des enseignants, manque de communication). A ce jour, 4 fiches SST ont été rédigées et 3 personnes sont en arrêt maladie.

M. GUILBAULT répond qu'un point va être fait pour expertiser la situation.

Mme AGNOUX rajoute que la formation spécialisée départementale suit la situation du fait des signalements via les fiches SST.

M. GUILBAULT répond que l'attache de la DSDEN sera prise. Il remercie Mme AUBRY.

Il remercie l'ensemble des membres pour la constitution de la délégation d'enquête. Il affirme que la visite d'établissement va être préparée avant les congés d'été afin d'en avertir le chef d'établissement et de planifier la visite avant les vacances de la Toussaint 2024.

M. GUILBAULT procède à la conclusion de la séance et remercie les représentants des personnels pour cette collaboration, ce travail et ces échanges.

La séance est clôturée à 16h45.

La secrétaire de la FS du CSA académique

Mme Laetitia AGNOUX

Le secrétaire général de l'académie

M. Ivan GUILBAULT